

Commune de LIGINIAC
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°

Séance du Conseil Municipal en date du 2 décembre 2022 à 20h00 selon convocation en date du 25 novembre 2022

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : Mrs BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - MICHOUX - BESSE - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE.

Absents excusés : M BRAZ (a donné procuration à M BUSSIERE)
M BOUILHAC (a donné procuration à M MICHOUX)

Secrétaires de séance : Mme VIGNAL et M VINCENT

Objet : Délibération N°2022-063 : convention de Mise à disposition de la plateforme de dématérialisation du département période 2023-2027

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la convention proposée par le Département de la Corrèze pour la mise à disposition de la plateforme achat public afin de déposer les offres dématérialisées des marchés publics.


Il propose à l'Assemblée de se prononcer sur la signature de cette convention.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Acceptent les termes de la convention annexée à la présente
- Autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 2 décembre 2022.
Le Maire, Frédéric BIVERT.

Membres	13
Présents	11
Représentés	2
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Envoyé en préfecture le 07/12/2022
Reçu en préfecture le 07/12/2022
Publié le 
ID : 019-211911300-20221202-DCM063-DE

